## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONS ID: 033-213300775-20230925-2023\_86-DE

## <u>Collectivité</u>: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation: 18/09/2023

Membres:

En exercice

19

Présents:

16

Votants:

17

Date d'affichage: 26/09/2023

Date de publication:

26/09/2023

Le 25 septembre 2023 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents: Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne - Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore **VERDIER** 

<u>Était représenté</u>: Gabriel BEUGIN par Katia PEDEMAY

Absents: Anne-Marie CAUSSÉ et Lionel COUBRA

Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY

## **DÉLIBÉRATION N° 2023-86**

**OBJET**: Extension du cimetière de Cabanac – distraction du régime forestier

M. le Maire expose le projet d'extension du cimetière de Cabanac prévu en 2023 - 2024 qui nécessite au préalable la distraction du régime forestier de la parcelle B 985 pour partie, lieu-dit pelouse de Braudriot, pour une surface de 0.1622 ha. Cette parcelle relève du régime forestier.

La division parcellaire en cours d'instruction au cadastre a été effectuée par un géomètre expert qui a défini les surfaces des parcelles concernées par l'extension du cimetière..

La procédure pour la réalisation du projet nécessite que la commune de Cabanac-et-Villagrains dépose la demande administrative nécessaire (défrichement) sur la parcelle concernée appartenant à la commune de Cabanac et Villagrains. Si l'autorisation administrative est obtenue, le projet pourra être réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- demander la distraction du régime forestier de la parcelle B 985 pour partie d'une surface de 0.1622 ha,
- proposer le défrichement de la parcelle B 985 pour partie d'une surface de 0.1622 ha,
- mandater M. le Maire pour effectuer les démarches administratives nécessaires au projet en matière de défrichement,
- donner mandat à M. le Maire à l'effet d'entreprendre toutes les démarches utiles et de signer les documents nécessaires.

**POUR**: 17 **CONTRE**: 00 **ABSTENTION**: 00

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID: 033-213300775-20230925-2023\_86-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme. En mairie, le 25 septembre 2023

Le Maire

Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PEDEMAY